



AVIS PUBLIC 2026-013

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Prenez avis que lors de sa séance ordinaire du **2 mars 2026 à 18 h 30**, à la salle du Conseil située au 124, rue Greenshields, le Conseil municipal de la Ville de Val-des-Sources entendra les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande 2026-0004 visant l'immeuble situé au 567, 1ere avenue, Val-des-Sources.

Nature et effets :

La demande de dérogation mineure vise à permettre :

- a) que l'ensemble des enseignes sur poteau ou sur socle présente une superficie totale de 7,90 mètres carrés contrairement à la superficie maximale de 5 mètres carrés prescrite à l'article 8.2.2;
- b) qu'une enseigne apposée sur le bâtiment excède le sommet du mur du bâtiment tel qu'interdit à l'article 8.2.3;
- c) que les enseignes apposées sur le bâtiment soient installées à une hauteur de 3,75 mètres, contrairement à la hauteur maximale de 2 mètres prescrite à l'article 8.2.3.

Le tout, contrairement aux dispositions du règlement de zonage numéro 2006-116.

Toute personne intéressée pourra faire, **lors de la séance ordinaire du 2 mars 2026**, les observations pertinentes à la dérogation mineure en cause, pendant la période de questions réservée au public ou les transmettre par écrit, avant cette date, au 345, boulevard Saint-Luc, Val-des-Sources (Québec) J1T 2W4 ou bien par courriel au adm.mun@valdessources.ca.

Donné à Val-des-Sources, Québec, ce 13^e jour de février 2026.

Stéphane Alain,
Directeur général et greffier